Ville de
Saint-Sauveur

AVIS PUBLIC

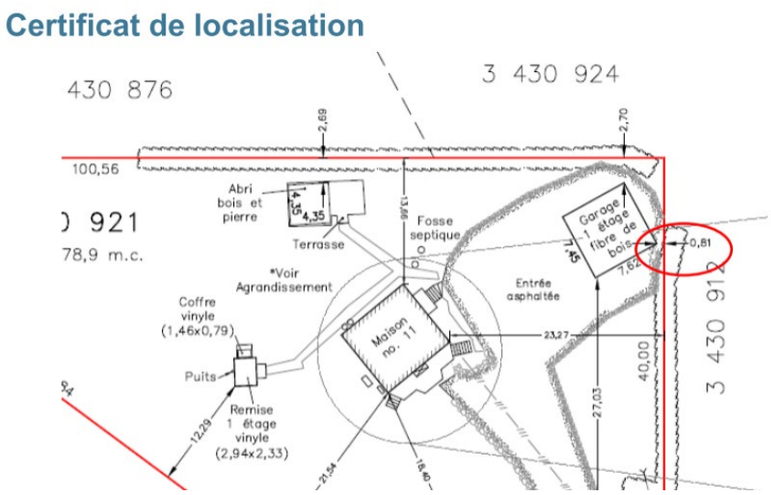
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mercredi 21 octobre 2026, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 11, chemin de Zermatt

L'objet est de régulariser :

- Un garage isolé ayant une distance de 0,81 m avec la ligne latérale droite alors que le *Règlement de zonage* prescrit une distance minimale de 1 m avec une ligne latérale;
- Un garage isolé d'une superficie de 56,76 mètres carrés alors que le *Règlement* prescrit une superficie maximale de 55 mètres carrés;



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 24 septembre 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA